

Avis n° 2021/11-05
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Ingénierie numérique
École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci

École

Nom :	École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci
Sigle :	ESILV
Type :	Privé, label EESPIG
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Campus Cybersécurité (Paris La Défense)

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci
Spécialité :	Ingénierie numérique
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{re} année et sous statut apprenti en 2 ^e et 3 ^e année
Site de la formation :	Campus Cybersécurité (Paris La Défense)

Vu le rapport établi par Agnès FABRE (membre de la CTI, rapporteure principale), Ambroise FAVRIE (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2021 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Ingénierie numérique sur le site Campus Cybersécurité (Paris La Défense)	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{re} et 2 ^e année et en 3 ^e année sous statut apprenti (éventuellement sous statut d'étudiant)	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Amender le règlement des études afin que la formation de Bachelor ne puisse pas être interprétée comme possible sous le seul statut étudiant et qu'aucune compensation d'UE ne soit applicable ;
- Compléter les fiches syllabus définissant les stages ;
- Développer des partenariats l'international pour satisfaire à la mobilité obligatoire des élèves ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 16 novembre 2021.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON